

**Rapport de la mairesse, madame Chantal Deschamps,
sur la situation financière de la Ville de Repentigny
Le 10 novembre 2015**

Chères citoyennes, chers citoyens,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal,

En vertu de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, je vous fais rapport sur la situation financière de la Ville de Repentigny.

C'est un exercice auquel je me livre volontiers, parce qu'il est toujours agréable de broser le portrait d'une Ville où la rigueur financière et le respect de la capacité de payer de la population sont bien ancrés dans sa culture, voire dans son ADN.

Ainsi, mon rapport traitera, conformément à la loi, des sujets suivants :

- des états financiers consolidés de l'année 2014;
- du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2014;
- du programme d'investissements 2015;
- des indications préliminaires quant aux états financiers de 2015;
- du prochain programme d'investissements 2016, 2017 et 2018;
- de même que des orientations générales du prochain budget 2016.

Je dépose également, en annexe de ce rapport, la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville de Repentigny a conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière, soit depuis le 11 novembre 2014.

Cette liste comprend les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ intervenus durant cette même période avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Elle indique, pour chaque contrat, le nom du contractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat. L'annexe du rapport sur la situation financière inclut un tableau sur la rémunération et les allocations des dépenses accordées aux élus, ainsi qu'un sommaire comparatif des indicateurs de gestion.

Les états financiers 2014

Si l'on se reporte un moment au mois d'avril dernier, vous vous rappellerez que notre administration avait présenté les excellents résultats de l'exercice financier 2014 de la Ville de Repentigny.

Le fait saillant de ces états financiers consolidés était, sans contredit, la baisse de la dette de 6,9 millions \$. Cela démontre que la Ville est bien engagée dans un processus de stabilisation de la dette menant vers une réduction constante. Grâce à notre gestion saine et rigoureuse, la Ville a en outre enregistré un excédent consolidé de 1 958 805 \$ au terme de l'année 2014. Ce résultat s'explique par les éléments suivants :

- rationalisation du budget de fonctionnement (505 780 \$)
- gestion optimale des ressources humaines favorisant des économies (250 000 \$)
- réduction des honoraires professionnels (200 000 \$)
- baisse des versements sur les intérêts pour les frais de financement (1 030 000 \$)
- revenus de taxation commerciale plus élevés que les projections (264 200 \$)
- diminution des recettes des droits sur les mutations immobilières (-313 000 \$)

Le réinvestissement des excédents annuels est également exemplaire, parce qu'il permet de réaliser des projets porteurs d'avenir et d'accélérer le remboursement de la dette.

En effet, depuis 2012, nous versons 25 % de l'excédent annuel au remboursement anticipé de la dette en capital. De plus, nous avons constamment appliqué une gestion efficiente des emprunts par règlements, en plus de nous assurer que nos projets d'infrastructures fassent l'objet d'une aide financière gouvernementale, réduisant la charge des contribuables concernés.

En 2015, ce sont 500 000 \$, provenant de l'excédent de 2014, qui seront injectés dans la réserve pour le remboursement anticipé de la dette en capital.

Le dernier rapport de l'auditeur indépendant

Le cabinet DCA comptable professionnel agréé inc. a audité les états financiers consolidés au 31 décembre 2014. Son rapport livre une opinion sans réserve et confirme les résultats de l'exercice financier 2014, en y indiquant que ces derniers donnent une image fidèle de la situation financière conformément aux normes comptables canadiennes.

Le programme d'investissements pour 2015

Au cours des 10 derniers mois, notre équipe administrative a consenti des investissements en immobilisations ayant une incidence sur la qualité de vie dans les différents secteurs du territoire, entre autres en ce qui a trait au sentiment de sécurité et à la fluidité des déplacements sur le réseau routier.

Permettez-moi de relever des investissements dignes de mention en 2015 :

- Conformément à notre engagement électoral, notre administration s'est assurée de lier sept parcs avec notre réseau cyclable, entre autres entre le parc Saint-Laurent et le parc de l'île Lebel.

- Nous avons poursuivi la planification d'une voie réservée sur une partie de la rue Notre-Dame entre le boulevard Iberville et la rue Notre-Dame-des-Champs. Il va sans dire que ce projet est l'objet d'une aide financière du ministère des Transports du Québec (le MTQ).
- La réfection de plusieurs rues, bordures et trottoirs continue de figurer parmi nos priorités annuelles. Je vous mentionne les travaux sur une partie du chemin de la Savane, un projet qui était très attendu, au bonheur des riverains, et qui a été subventionné par le MTQ également.
- Grâce au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (le PIQM) et au Fonds chantiers Canada-Québec (le FCCQ), couvrant une partie de l'investissement, nous avons pu poursuivre la mise à niveau de conduites sur les rues Bourbon, Notre-Dame Est, Saint-Émile, Rivest, Morel, Joly, Jean-Jallot et Justin-Mercure, de même que la réfection d'une conduite maîtresse d'aqueduc sous l'autoroute 40 entre les rues Montérégiennes et Nassau.
- La mise aux normes des usines de purification, du traitement des eaux usées et des étangs aérés s'est poursuivie, incluant aussi l'acquisition d'un terrain pour la constitution d'une réserve d'eau potable.
- Nous avons procédé à l'inauguration du chalet et de six terrains de tennis en terre battue au parc Maurice-Richard, avec l'aide financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- Repentigny Plages devient une réalité avec des travaux d'aménagement d'une plage au parc Saint-Laurent, qui sera inauguré le printemps prochain, un projet subventionné par la Communauté métropolitaine de Montréal par le biais de son Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.

- Je mentionne également installation de jeux d'eau au parc Lajoie, de même que l'acquisition de modules de jeux et de mobilier urbain dans différents parcs, selon notre Plan directeur des parcs et espaces verts qui guide nos investissements.
- La planification de l'aménagement d'une passerelle sur le boulevard Brien au-dessus de l'autoroute 40 s'est également amorcée au cours des derniers mois, en collaboration avec le MTQ.
- Et je ne saurais conclure, sur les projets marquants de la présente année, sans souligner l'ouverture du Centre d'art Diane-Dufresne, pièce déterminante de l'Espace culturel, avec l'aide du gouvernement canadien, de la Conférence régionale des élus de Lanaudière, IGA Crevier et le Club Lions Repentigny La Seigneurie.

Au total, le conseil municipal aura autorisé des investissements de 17 149 699 \$, dont 2 122 544 \$ sont financés par des subventions.

Indications préliminaires des prochains états financiers consolidés 2015

Le 30 septembre dernier, la trésorière, Mme Diane Pelchat, a produit un état comparatif des revenus et des dépenses indiquant que la Ville de Repentigny conclura l'année 2015 par un excédent d'environ 2,8 millions \$.

Je puis déjà vous annoncer que nous réserverons 25 % du prochain excédent pour le verser au remboursement de la dette en capital, et ce, conformément à notre engagement et notre nouvelle façon de faire en cette matière depuis 2012.

Programme d'investissements 2016, 2017 et 2018

Le prochain programme d'investissements sera présenté lors de l'adoption du budget 2016, soit en décembre.

Sans entrer dans les détails, je peux toutefois vous indiquer nos priorités.

- ⇒ Poursuivre la mise à niveau des trottoirs, des rues et des pistes cyclables, ainsi que le resurfaçage du réseau routier
- ⇒ Procéder à des travaux de réfection sur les rues Gracia, Saint-Étienne, Belleville, place El Mirador, tous financés par le PIQM et le FCCQ.
- ⇒ Réaliser la voie réservée sur une partie de la rue Notre-Dame entre le boulevard Iberville et la rue Notre-Dame-des-Champs.
- ⇒ Réaliser des projets identifiés au plan directeur des parcs et espaces verts, notamment:
 - la phase 4 du parc Maurice-Richard;
 - le réaménagement et l'installation de modules de jeux au parc Deschamps;
 - le terrain de baseball et le tableau indicateur au parc Rivest;
 - la réfection des terrains de tennis aux parcs Laroche, Rivest et Champigny;
 - la mise à niveau des terrains de basketball aux parcs des Moissons et de la Tourterelle;
 - le remplacement du mobilier urbain dans divers parcs;
 - l'installation de modules de jeux au parc Lucien-Gauthier;

- l'aménagement d'un sentier aux parcs Laroche et Jean-Claude-Crevier;
 - et l'aménagement du parc des Premières-Nations en tenant compte du potentiel nature par la conservation du boisé, en plus d'appareils exerciseurs pour les adultes et les aînés.
- ⇒ Poursuivre la planification du projet pilote pour construire un mur antibruit au sud de l'autoroute 40, en collaboration avec le MTQ.
- ⇒ Poursuivre les démarches pour l'élargissement du pont Rivest auprès du ministère des Transports.
- ⇒ Planifier et amorcer, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, les travaux de réfection du pont d'étagement Brien au-dessus de l'autoroute 40.
- ⇒ Poursuivre la mise à niveau de la station de purification de l'eau par l'ajout d'une réserve d'eau potable, grâce à l'enveloppe d'aide financière consentie pour 2014-2019 en vertu du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.
- ⇒ Développer la fonction industrielle du secteur situé au nord de la rue Bourque.

Orientations du budget 2016

À pareille date l'an dernier, nous encaissons le coup du pacte fiscal transitoire privant la Ville de Repentigny et sa population d'environ 2 millions \$ en 2015. Les coupes gouvernementales en 2013 et en 2014 ont atteint 4,2 millions \$ pour Repentigny.

Face à ces défis, nous nous sommes rapidement attelés à mettre en place des mécanismes permettant de protéger notre excellente santé financière de même que la capacité de payer des citoyennes et des citoyens.

De fait, tout ce qui nous mène à l'adoption des prévisions budgétaires en décembre est le résultat de ce que l'on appelle le Processus budgétaire de la Ville de Repentigny. Née du besoin de traduire les objectifs stratégiques de la Ville en objectifs tactiques et opérationnels, cette grande vision s'articule autour de quatre cadres qui répondent à la question suivante : « Comment prépare-t-on les prévisions budgétaires à Repentigny ? » Voici le processus, cadre après cadre :

- Le premier, c'est le **cadre stratégique** de la Ville, c'est-à-dire ce plan stratégique quinquennal à partir duquel est proposé un plan des actions prioritaires annuel.
- Le second consiste au **cadre de planification** qui se déploie à travers les commissions et les comités de la Ville. C'est là que les projets et les priorités se précisent, que les plans d'action s'élaborent et que les recommandations sont acheminées à la Commission administrative.

- Ce troisième **cadre**, celui **de la coordination**, est d'abord constitué de cette Commission administrative, qui analyse et coordonne l'ensemble des recommandations, en plus d'établir les priorités par rapport aux orientations et aux objectifs des différentes commissions. La rencontre annuelle de mi-année permet ensuite à l'équipe administrative et au personnel administratif de faire le point.
- Une fois que l'aval est donné quant aux orientations et aux priorités, entre en jeu le **cadre de contrôle**, où l'on retrouve le comité de suivi des dépenses et de la saine gestion, mis en place lors de la présentation du budget 2015, au sein duquel MM. Éric Chartré et Normand Venne ont été désignés. Ce comité a pour responsabilité d'évaluer les meilleures pratiques, d'analyser les processus de contrôle et d'examiner chacun des postes budgétaires dans une perspective d'optimisation des investissements.
- Ce quatrième cadre comprend également le bureau de direction, où chacune des directions rend compte de ses activités, les commissions administratives permanentes, ainsi que le comité de budget, où siègent Mme Denyse Peltier et messieurs Éric Chartré et Normand Venne. Assistés de membres de l'administration, ils ont pour mission de revoir, service par service, tous les postes de dépenses sous l'angle des besoins et de la pertinence. Vous pourrez constater, dans quelques semaines, l'importance du travail accompli au sein de ces deux comités névralgiques que sont le comité de suivi des dépenses et de la saine gestion et le comité de budget.

L'adoption des prévisions budgétaires n'est donc pas le résultat fortuit de conjectures. C'est plutôt l'aboutissement d'un processus très rigoureux qui respecte les façons de faire les plus efficaces et les plus novatrices en matière d'administration publique. C'est surtout une démarche visionnaire au centre de laquelle se retrouvent prioritairement les citoyennes et les citoyens.

Puisqu'il est question dans cette section de mon rapport des orientations budgétaires, je ne puis passer sous silence la conclusion du nouveau pacte fiscal que j'ai accueilli avec satisfaction en septembre dernier.

Cette entente, qui sécurisera les finances municipales pour les quatre prochaines années, est le fruit de demandes historiques du monde municipal. Pour les villes, ce partenariat avec le gouvernement du Québec signifie une avancée importante vers les gouvernements de proximité, une coopération solide qui apportera aux villes des outils significatifs pour les faire progresser à leur manière et selon leurs spécificités. Chacune des municipalités est unique et nous devons pouvoir nous adapter aux besoins distinctifs de notre population.

Autre élément fort important de cette entente : la simplification de la reddition de compte et des allègements réglementaires, communément appelé « le Rapport Perreault » qui a été récemment dévoilé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, nous permettra en outre de faire des économies de temps et de ressources qui pourront être réaffectées directement aux services aux citoyens, plutôt qu'à compléter des procédures de reddition de compte.

Le nouveau Pacte fiscal favorise également des mesures qui contribueront à une plus grande autonomie du monde municipal. En effet, je vous rappelle que le gouvernement examinera, en consultation avec les intervenants du milieu municipal, certains éléments du processus de négociation collective, d'arbitrage de différends pour les policiers et les pompiers et du champ d'application de la Loi sur les relations du travail et la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Cette entente historique, dois-je préciser, vient baliser davantage un gouvernement du Québec qui travaille en partenariat avec les gouvernements municipaux, assumant chacun leurs compétences distinctes. Les deux ordres de gouvernement pourront désormais être imputables de leurs responsabilités devant les citoyens.

Si j'ai salué ce nouveau pacte fiscal, c'est aussi avec impatience que j'attends, comme l'ensemble de mes collègues métropolitains, le dépôt du projet de loi du ministre des Transports, M. Robert Poëti, relativement à la gouvernance métropolitaine en matière de transport collectif.

Avec mon confrère de la MRC Les Moulins, M. Jean-Marc Robitaille, j'ai exprimé le souhait que le ministre propose une structure incluant une interface de proximité flexible, qui favoriserait le maintien d'une qualité de services pouvant répondre rapidement aux besoins de la clientèle, comme le font déjà nos organismes de transport.

Nous avons en outre particulièrement hâte de connaître les coûts réels de cette nouvelle réforme en transport métropolitain, en souhaitant que le projet de loi ne soit pas accompagné d'un effort de financement supplémentaire de la part des municipalités ou des usagers.

Quoi qu'il en soit, c'est un budget équilibré et qui s'assurera de maintenir le compte de taxes repentinois à un niveau compétitif qui sera adopté par ce conseil en décembre prochain.

Merci de votre attention.